

# ■ Atelier sur le **Systeme de la Haye** pour les membres de l'**APRAM**

**Le Systeme de La Haye et ses Avantages**

Max GERMEIL, Analyste de marché adjoint,  
Service d'enregistrement de La Haye, OMPI

**27 octobre 2022**

# Sommaire

- Cadre juridique du système
- Rappel des caractéristiques
- Couverture géographique et voie internationale
- eHague et ses fonctionnalités
- Rôles de l'OMPI et des Offices dans le processus d'examen
- Quelques éléments chiffrés
- Développements et innovations

# Cadre juridique

## **OMPI :**

- Arrangement de La Haye (Acte de Genève de 1999)
- Règlement d'exécution commun – 1er janvier 2022
- Instructions administratives – 1er avril 2022

## **Parties contractantes :**

- Conditions de protection
- Procédures de refus éventuels
- Droits résultant de la protection

# Déclarations ou cohabitation

## Objet des déclarations (1/2)

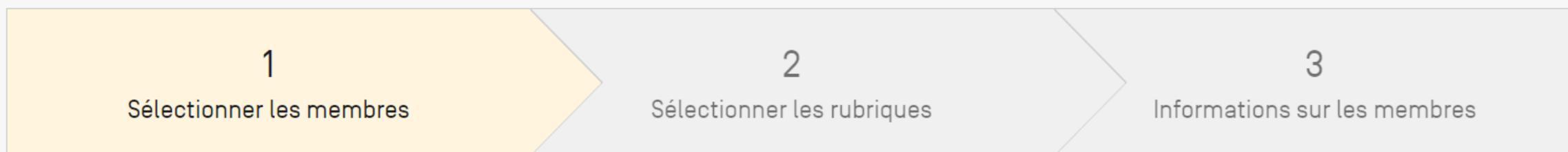
<b>Éléments supplémentaires obligatoires de la demande internationale</b>	Description du dessin ou modèle	Article 5.2)b)ii)	Chine, République arabe syrienne, Roumanie, Viet Nam
	Revendication	Article 5.2)b)iii)	États-Unis d'Amérique, Viet Nam
	Identité du créateur	Article 5.2)b)i)	Roumanie
	Exigences spéciales concernant le créateur	Règle 8.1)a)i)	Finlande, Ghana, Hongrie, Islande, Mexique
	Serment ou attestation du créateur	Règle 8.1)a)ii)	États-Unis d'Amérique
<b>Partie contractante du déposant</b>	Interdiction de déposer par l'intermédiaire de l'office	Article 4.1)b)	Bélarus, Belize, Benelux, Canada, Croatie, France, Israël, Lettonie, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovénie, Ukraine, Union européenne
	Autodésignation interdite	Article 14.3)a))	Aucun
<b>Date d'effet de l'enregistrement international</b>	Prorogation jusqu'à six mois	Règle 18.1)c)i)	Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Mexique
	Selon le droit national (sauvegarde)	Règle 18.1)c)ii)	Chine, États-Unis d'Amérique, Jamaïque, Japon, République de Corée
<b>Ajournement de la publication</b>	Ajournement de la publication pour une période inférieure à la période prescrite de 30 mois à compter de la date de priorité (* à compter de la date de dépôt)	Article 11.1)a)	<b>6 mois:</b> Danemark, Finlande, Israël*, Norvège  <b>12 mois:</b> Belize, Benelux, Brunéi Darussalam, Cambodge, Croatie, Estonie, Jamaïque, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), République arabe syrienne, Royaume-Uni* Samoa, Slovénie, Suriname  <b>18 mois:</b> Singapour*
	Aucun ajournement possible de la publication	Article 11.1)b)	Bélarus, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Islande, Mexique, Monaco, Pologne, Ukraine, Viet Nam

## Objet des déclarations (2/2)

<b>Taxe de désignation</b>	Niveau de taxe de désignation standard	Règle 12.1)c)i)	<b>Niveau deux :</b> Allemagne, Arménie, Bélarus, Bulgarie, Cambodge, Croatie, Danemark, Estonie, Lettonie, Maroc, Norvège, Pologne, Suisse, Tunisie, Ukraine  <b>Niveau trois :</b> Brunéi Darussalam, Finlande, Géorgie, Ghana, Islande, Jamaïque, Lituanie, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Viet Nam
	Taxe individuelle pour une désignation faite en vertu de l'Acte de 1960	Règle 36.1)	Hongrie, Kirghizistan, République de Moldova
	Taxe individuelle pour une désignation faite en vertu de l'Acte de 1999 et pour un renouvellement demandé en vertu de l'Acte de 1999	Article 7.2)	Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Israël, Japon, Kirghizistan, Mexique, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), République de Corée, République de Moldova, Turkménistan, Union européenne
<b>Dessins et modèles/reproductions</b>	Taxe de désignation individuelle payable en deux parties	Règle 12.3)	États-Unis d'Amérique, Mexique
	Exigence d'unité de dessin ou modèle	Article 13.1)	Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kirghizistan, Mexique République arabe syrienne, Roumanie, Tadjikistan, Viet Nam
	Certaines vues exigées du dessin ou modèle	Règle 9.3)a)	Chine, République de Corée, Viet Nam
<b>Refus</b>	Extension à 12 mois du délai de refus	Règle 18.1)b)	Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Turquie
<b>Autre</b>	Absence d'effet du changement de titulaire jusqu'à réception par l'office des déclarations ou documents précisés dans la déclaration	Article 16.2)	Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Mexique Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), République de Corée
	Contrôle de sécurité	Règle 13.4)	États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

# Pratiques et procédures

## PROFILS DES MEMBRES DU SYSTÈME DE LA HAYE



Tous les groupes

- Pas d'ajournement
- Ajournement limité
- Unité du dessin ou modèle
- Offices procédant à un examen (nouve...
- Offices participant au DAS pour les de...
- OAPI
- UE
- PMA

# Ressources légales et procédurales

- Le Guide du système de La Haye présente les différentes étapes de l'enregistrement international des dessins ou modèles industriels et fournit des informations générales sur les procédures et exigences du système de La Haye;
- Conseils concernant l'établissement et la remise des reproductions afin de prévenir d'éventuels refus - pour motif de divulgation insuffisante du dessin ou modèle - de la part de certains Offices; et
- Conseils en lien avec l'incorporation de plusieurs dessins ou modèles dans une demande internationale.

# Rappel de certaines caractéristiques (1/2)

- Une seule demande internationale pour faire enregistrer jusqu'à 100 dessins ou modèles sur le territoire de 94 pays, pour l'instant;
- Un mécanisme unique pour obtenir et gérer les droits attachés aux dessins ou modèles dans plusieurs pays ou régions au moyen d'une seule demande, dans une seule langue et en payant une seule série de taxes ;
- Un enregistrement international équivaut à toute une série d'enregistrements nationaux ou régionaux ;
- La gestion ultérieure de l'enregistrement international des dessins ou modèles (les modifications, les mises à jour et les renouvellements) se fait en une seule étape par l'intermédiaire de l'OMPI, ce qui permet d'économiser davantage du temps et de l'argent.

# Rappel de certaines caractéristiques (2/2)

- Choisissez la date de la publication de votre enregistrement international parmi trois options – publication immédiate, délai standard de 12 mois ou choisir une date différée après 12 mois - pour l'adapter à votre stratégie commerciale, en demandant à ce que la publication soit effectuée uniquement lorsque vous serez prêt à commercialiser votre dessin ou modèle;
- Renouvelez votre enregistrement international à l'égard de certaines ou de toutes les parties contractantes initialement désignées dans l'enregistrement international, et pour autant de dessins ou modèles, directement auprès de l'OMPI;
- Bénéficiez de communications électroniques, à tout moment et en tout lieu, envoyées pour informer le titulaire ou son mandataire constitué de l'état de l'enregistrement international.

# Le Système de la Haye et ses particularités

- Le déposant n'a pas besoin d'une demande ou d'un enregistrement de dessin et modèle de base dans sa partie contractante d'origine ;
- Le déposant peut désigner sa propre partie contractante dans une demande d'enregistrement international de dessin ou modèle ;
- Selon certaines conditions d'éligibilité, une personne physique ou une entreprise se trouvant dans un pays ou une région qui n'est pas encore couvert par le système de la Haye peut aussi l'utiliser.

# Couverture Géographique du Système de La Haye



**77 parties contractantes, y compris l'Union Européenne (UE) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), ou 94 pays**

# Adhésions récentes à l'Acte de Genève (1999)



**Maroc** (22 juillet 2022)



**Chine** (5 mai 2022)



**Jamaïque** (10 février 2022)



**Bélarus** (19 juillet 2021)



**Suriname** (10 septembre 2020)



**Mexico** (6 juin 2020)



**Israel** (3 janvier 2020)



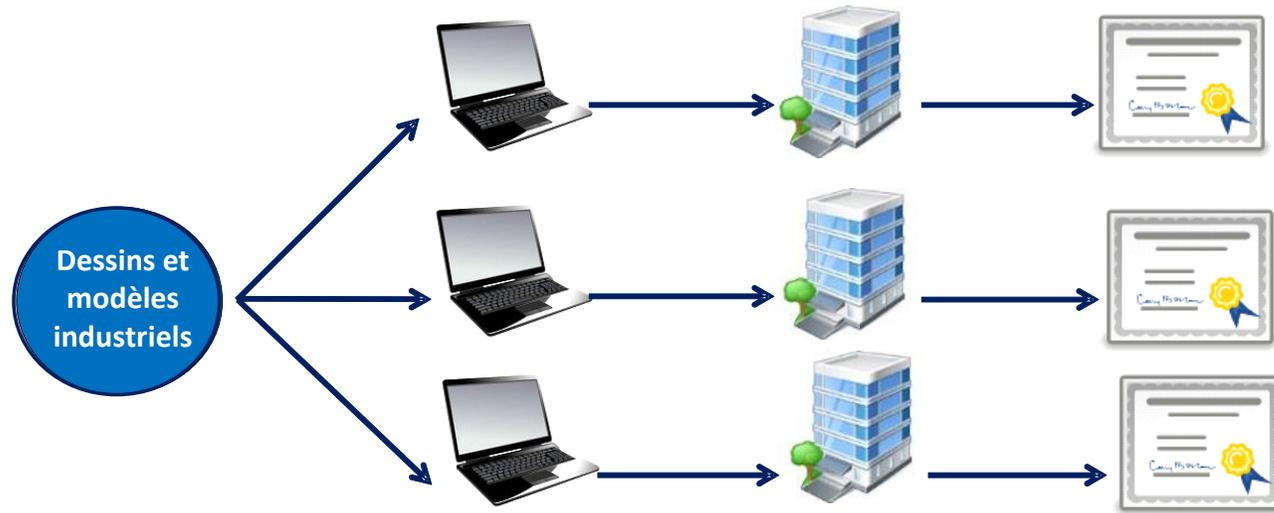
**Samoa** (2 janvier 2020)

# **Voie internationale au titre du Système de La Haye**



# Voie nationale c/ Voie internationale

## Voie nationale/Voie de Paris



Demandes d'enregistrement  
de dessins ou modèles

Offices nationaux ou régionaux  
de propriété intellectuelle

Enregistrements

## Système de La Haye



Demande d'enregistrement  
de dessins ou modèles

Enregistrement international

Offices nationaux ou régionaux de  
propriété intellectuelle

**WIPO | HAGUE**  
The International  
Design System

# Services clés du Système de la Haye

## DÉPÔTS

Déposez une demande en ligne, à tout moment et en tout lieu.

Démarrer

## RENOUVELLEMENT

Renouvelez facilement votre enregistrement.

Démarrer

## GESTION DES MANDATAIRES

Constituez ou radiez un mandataire

Démarrer

## MON PORTAIL

Ouvrir mon portail

Démarrer

# eHague pour une utilisation optimale du Système

- Découvrir l'interface, les caractéristiques et les avantages du dépôt avec eHague;
- Se familiariser avec l'outil;
- Tirer le meilleur parti d'eHague, c'est-à-dire :
  - ✓ Utilisez les ressources disponibles pour vous aider pendant le processus de dépôt;
  - ✓ Créez un compte OMPI;
  - ✓ Utilisez l'aspect intuitif d' eHague pour créer, éditer et déposer en ligne la demande internationale de dessin ou modèle;
  - ✓ Payez les taxes liées au dépôt;
  - ✓ Communiquez directement avec l'OMPI (l'examineur) au sujet de la demande en cours d'examen; et
  - ✓ Gérez un enregistrement ou un portefeuille d'enregistrements internationaux de dessins ou modèles.

# Interface de dépôt eHague



## EHAGUE

Nouveau

Demande(s) déposée(s)

Projet(s) [7]

Communication eHague

Didacticiel sur le dépôt électronique

Langue de la demande \*

La langue de la demande détermine notamment la langue du certificat d'enregistrement.

Nouvelle demande

Nouvelle demande utilisant les données d'une demande déposée

Nouvelle demande à partir d'un projet

### Attention

S'agissant des dessins et modèles créés aux États-Unis d'Amérique, la législation des États-Unis d'Amérique stipule que le déposant doit obligatoirement obtenir une autorisation officielle de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) avant d'effectuer un dépôt en dehors de ce pays.

La législation de la Fédération de Russie dispose que les dessins et modèles industriels créés en Fédération de Russie par des personnes morales russes ou des personnes ayant la nationalité russe doivent faire l'objet d'une procédure de contrôle de sécurité par le Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT) afin de veiller à ce que ces dessins ou modèles ne renferment pas de secrets d'État.

Confirmer

# Interface de renouvellement eHague

## Système de renouvellement électronique des enregistrements internationaux des dessins et modèles

Veillez indiquer votre numéro d'enregistrement international :

(par exemple: 123456, 123456A) \*

La présente demande vous permet de renouveler votre enregistrement international. Veuillez suivre les instructions figurant sur chaque écran.

Le paiement en ligne de la taxe de renouvellement, soit au moyen du compte courant OMPI, soit par carte de crédit, est disponible sur le dernier écran.

Afin d'effectuer le paiement au moyen du compte courant OMPI, vous devrez fournir le nom d'utilisateur et le mot de passe que l'OMPI vous a communiquéés lorsque vous avez ouvert le compte courant. Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que ceux qu'utilise votre société pour consulter son compte courant OMPI (veuillez vous mettre en relation avec le département des finances de votre société).

# Mon Portail

Tout	Demandes	Modifications
------	----------	---------------

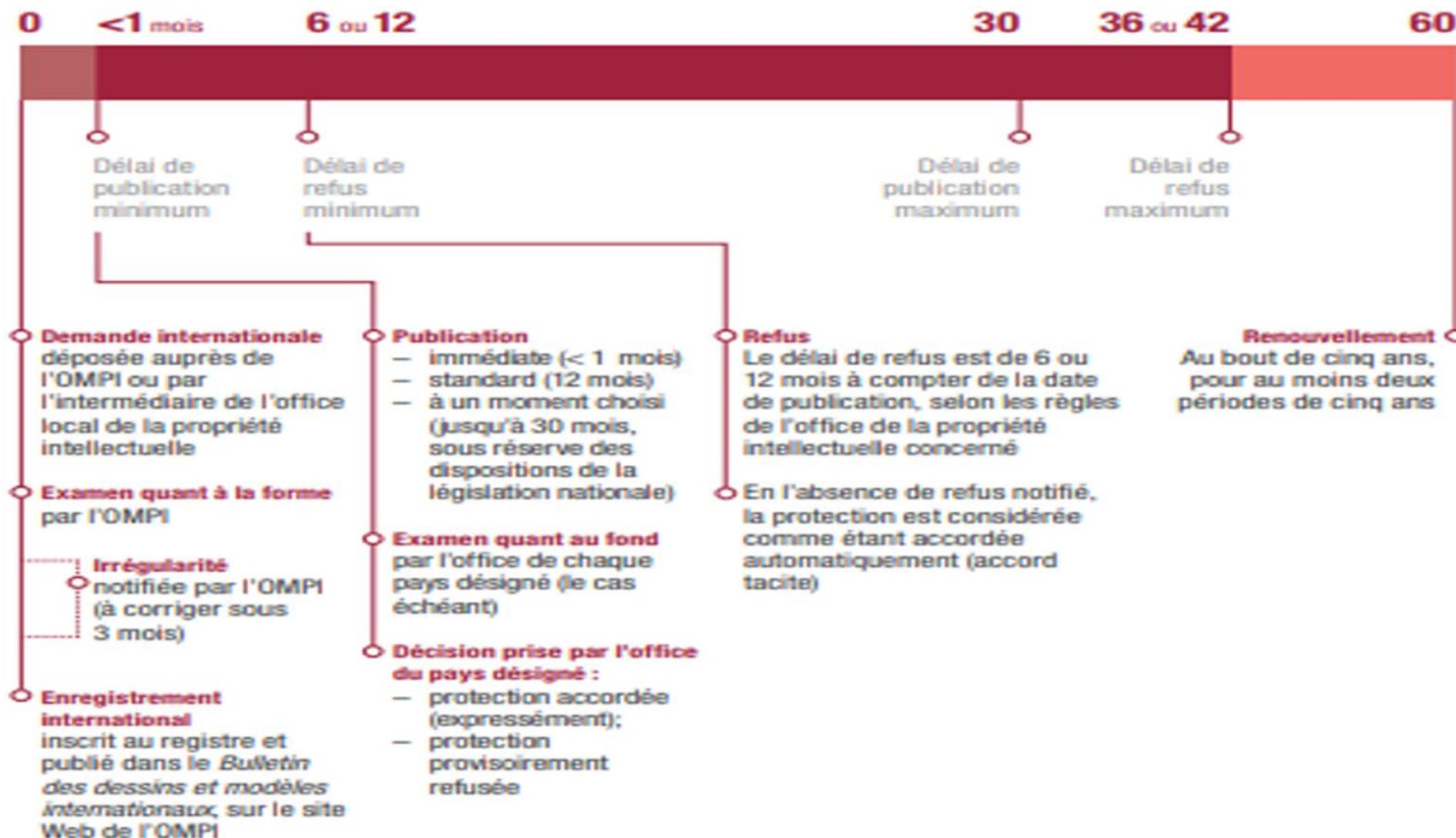
Référence du Bureau International ↕	Type de demande	Statut du traitement	Date d'envoi ▲	Numéro(s) d'enregistrement	Actions
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	<input type="text"/>	

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

# Calculateur de taxes du Système de La Haye

- Outil incontournable pour estimer rapidement les taxes en CHF d'une demande internationale ou d'un renouvellement d'un enregistrement de dessins ou modèles.
- L'outil regroupe:
  - Barème de taxes en vigueur;
  - Taxes de désignation individuelles au stade de la demande internationale et du renouvellement;
  - 14 parties contractantes optant pour les taxes individuelles; et
  - Types et conditions de réductions qui peuvent s'appliquer dans le cadre du système de la Haye.

# Rôles respectifs de l'OMPI et des Offices désignés dans le processus d'examen



# 2022 – Encore une année record!

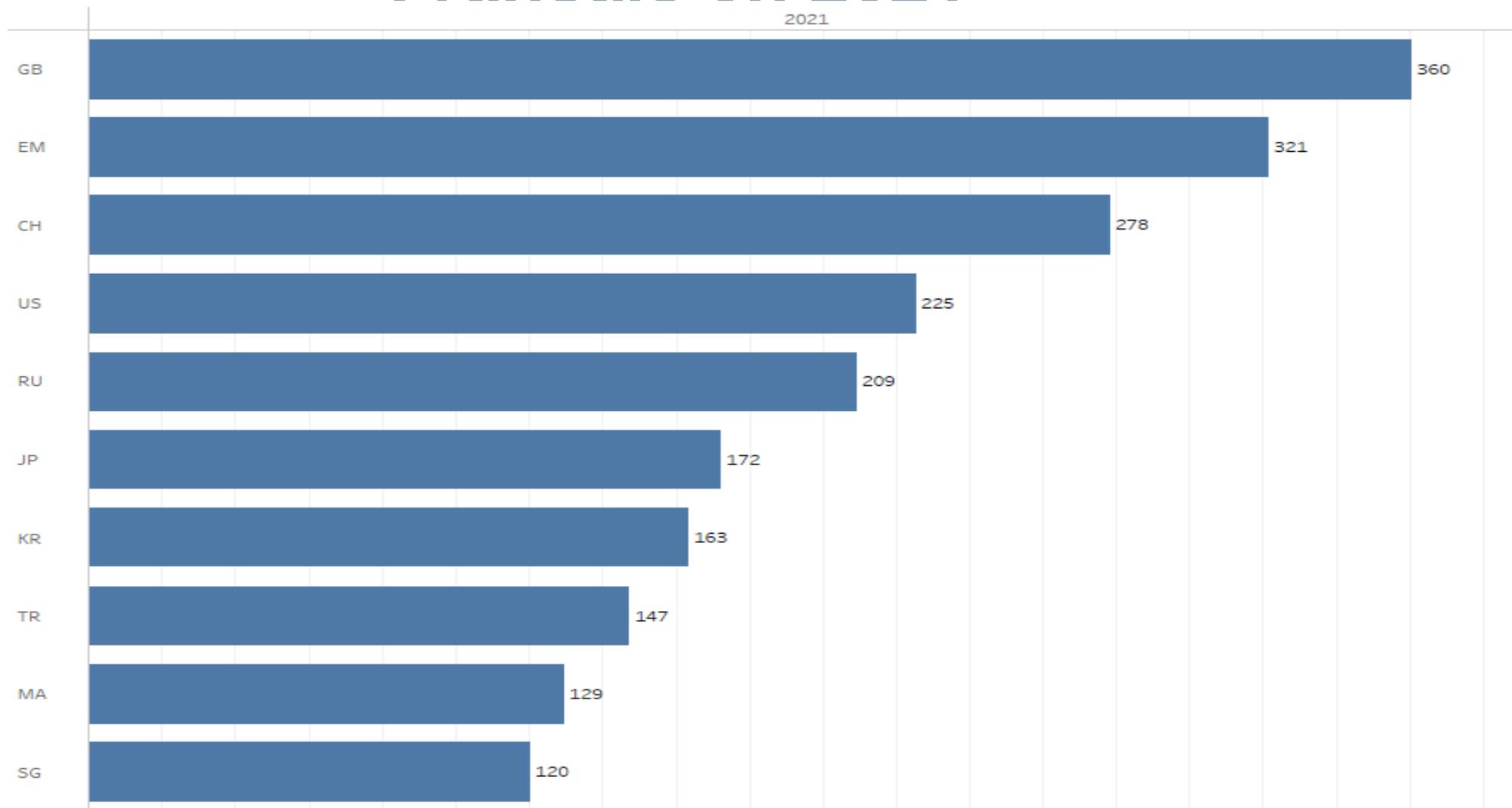
## ■ Utilisation du Système:

- +16% de demandes internationales
- +15% de dessins ou modèles inclus dans les demandes internationales

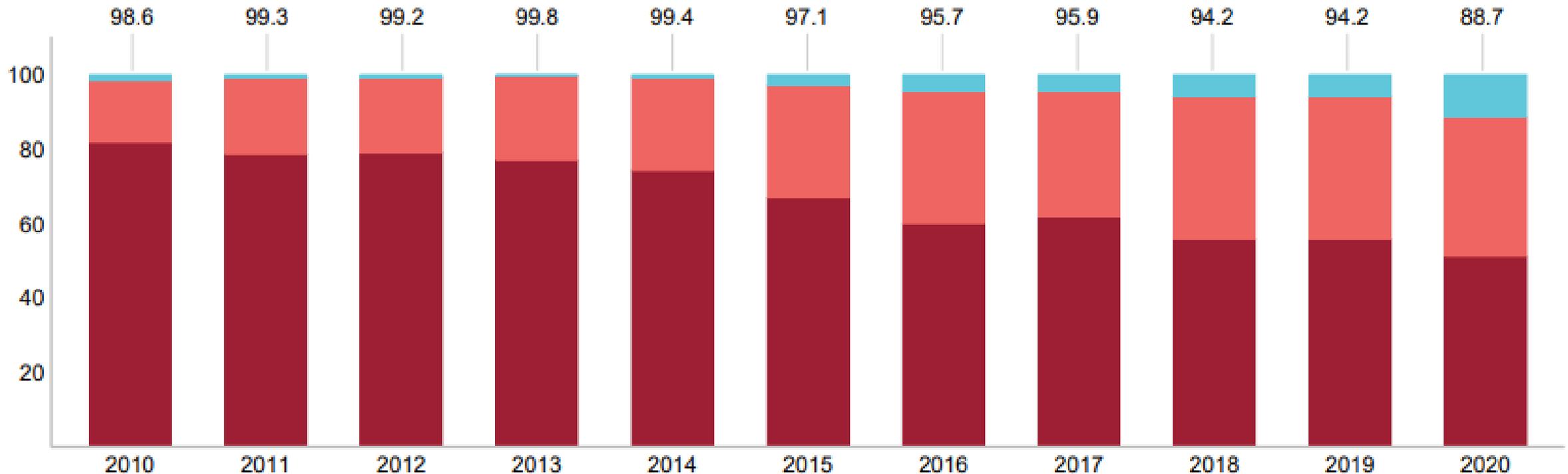
## ■ Premiers origines:

- Dessins ou modèles: **DE US CN IT CH FR KR NL GB JP**
- Demandes internationales: **CN DE US KR CH FR IT JP NL GB**
- **La France est classée 6ème** tant en termes de demandes internationales que de dessins ou modèles inclus dans les dépôts.

# Les PCs les plus désignés par les applicants Français en 2021



# Résultat de l'examen de fond par les Offices désignés 2010-2020



- Protections accordées par défaut - Protections accordées avec décisions - Protections refusées

# Développements et innovations

- Développements récents et futurs de l'interface eHague;
- Résultats ou améliorations juridiques récemment mises en place pour mieux aider les utilisateurs du Système de la Haye;
- Webinaires dispensés tout au long de l'année à l'intention du public;
- Partenariats avec les associations de protection de la PI et des Offices des parties contractantes, et dialogues ouverts avec les groupes d'utilisateurs finaux du système;
- Possibilité pour les utilisateurs de chatter en direct avec des spécialistes de l'OMPI sur le Système de la Haye.



# WIPO | HAGUE

**Consulter le site à l'adresse :**

<https://www.wipo.int/hague/fr/>

